



# Liste de prix 2020 DE BÉTON PRÉPARÉ

Taxes : TPS et TVQ en sus/Nous nous réservons le droit de modifier les prix sans préavis.

Mélanges certifiés selon NQ 2621-905, certificat BNQ N° 523

## MÉLANGES RÉGULIERS DE BÉTON (\$/m<sup>3</sup>)

RÉSISTANCE MPa	SANS AIR	AVEC AIR	RÉSISTANCE MPa	SANS AIR	AVEC AIR
10 MPa	152.00 \$	152.00 \$	32 MPa	185.00 \$	190.00 \$
15 MPa	155.00 \$	155.00 \$	35 MPa	192.00 \$	198.00 \$
20 MPa	158.00 \$	162.00 \$	40 MPa	205.00 \$	214.00 \$
25 MPa	166.00 \$	170.00 \$	45 MPa	216.00 \$	231.00 \$
30 MPa	176.00 \$	180.00 \$	50 à 65 MPa	Sur demande	Sur demande

## MÉLANGES DE BÉTON MTQ (\$/m<sup>3</sup>)

(Selon tableau 3101-1 (tome VII)) Granulats 20 mm/Ciment type GU, GUb-SF ou Ternaire

TYPE	
I <sup>(1)*</sup> , XI <sup>(1)*</sup>	198.00 \$
II <sup>(1)</sup>	223.00 \$
III A et III B	213.00 \$
IV <sup>(1)*</sup>	213.00 \$
V <sup>(1)</sup>	238.00 \$
VI *	213.00 \$
VII *	238.00 \$
XII <sup>(1)*</sup>	173.00 \$
XIII	315.00 \$
Autres mélanges selon Tableau 3101-2 pour ouvrages d'art	Sur demande

### Notes générales spécifiques M.T.Q

Si exigences différentes du tableau 3101-1 (voir frais additionnels)

Ciment : HE, MS, MH et Ternaire en sus

### Frais d'ouverture d'usine et de livraison

- Entre 17 h et 24 h : prix au mètre cube ou minimum à déterminer.
- Entre 24 h et 7 h la semaine, le samedi, le dimanche et les jours fériés : prix au mètre cube ou minimum à déterminer. **NOTE** : Dans les deux cas, des coûts pour annulation seront déterminés et les heures minimums de préavis seront fixées. Si les débits de commande ne sont pas respectés, des charges seront à déterminer.

### Frais de technicien (si requis à temps plein)

- Taux horaire 135 \$/heure.
- Entre 17 h et 7 h, le samedi, le dimanche et les jours fériés : surcharge à déterminer.

### Frais de température du béton

- Ajustement avec la glace si réalisable.
- Prix à déterminer selon la température exigée et cédule des travaux.

(1) Mélange nécessitant superplastifiant pour plus de 80 mm d'affaissement (voir frais additionnels). Excluant les types VI et VII ayant des affaissements requis de 30 et 40 mm.

\* Supplément-ciment : HE, MS, MH et ciment Ternaire.

## AUTRES PRODUITS

Mélange pompe 2", 25 et 30 MPa, granulats 10 mm avec ou sans air	Prime de	25.00 \$/m <sup>3</sup>
Remblai sans retrait *(L'escompte négocié ne s'applique pas sur ce produit)	Prix net*	126.00 \$/m <sup>3</sup>
Rempli-sable non pompable *(L'escompte négocié ne s'applique pas sur ce produit)	Prix net*	156.00 \$/m <sup>3</sup>
Rempli-sable (mélange à pompe) *(L'escompte négocié ne s'applique pas sur ce produit)	Prix net*	181.00 \$/m <sup>3</sup>
Béton coloré (prévoir un surplus pour frais de lavage de 100,00 \$/voyage)		Sur demande
Béton avec température inférieure à 30 °C, 25 °C et moins (avec glace)		Sur demande
Béton pour condition hivernale jusqu'à une t° de -7 °C		Sur demande

## LIVRAISON - FRAIS SPÉCIAUX

Coulée après 17h, de soir, de nuit	sur demande
Samedi, dimanche et jours fériés	sur demande
Temps d'attente au chantier (au-delà de 1 h)	75.00 \$/1/2 h
Débit commandé non respecté	À déterminer
Service technique sur demande au chantier	135.00 \$/h

## \*MORTIER

1-5 20 MPa	220.00 \$/m <sup>3</sup>
1-4 25 MPa	225.00 \$/m <sup>3</sup>
1-3 30 MPa	235.00 \$/m <sup>3</sup>
1-2 35 MPa	250.00 \$/m <sup>3</sup>

\*Prévoir les frais de voyage incomplet tel qu'indiqué à la liste des frais additionnels.



# Liste de prix **2020**

## DE BÉTON PRÉPARÉ (suite)

Les heures normales de livraison sont de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Nous nous réservons le droit de modifier les prix sans préavis.

### FRAIS ADDITIONNELS

Accélérateur de prise sans chlorure de calcium (à déterminer selon le type de mélange)	Sur demande	
Accélérateur de prise avec chlorure de calcium	1 % : 7.00 \$/m <sup>3</sup> 2 % : 9.00 \$/m <sup>3</sup>	
Affaissement : Supplémentaire à 80 mm par tranche de 20 mm (maximum 120 mm)	5.50 \$/m <sup>3</sup>	
Teneur en air supérieure au minimum CSA (différent de 5 % à 8 %)	Sur demande	
Granulat 10 mm	10.00 \$/m <sup>3</sup>	
Granulat 14 mm	8.00 \$/m <sup>3</sup>	
Ciment (HE) type 30 (quantité minimum de 65 m <sup>3</sup> , selon disponibilité)	Sur demande	
Ciment fumé de silice (Gub - SF) (quantité minimum de 65 m <sup>3</sup> , selon disponibilité)	65.00 \$/m <sup>3</sup>	
Ciment ternaire (Gub - F/SF ou Gub - S/FS)	55.00 \$/m <sup>3</sup>	
Fibre d'acier : pour 1,0 kg/m <sup>3</sup>	} <b>Incorporé en usine par le producteur de béton seulement</b>	
Fibre de polypropylène : pour 0,9 kg/m <sup>3</sup>		17.00 \$/kg/m <sup>3</sup>
Fibre structurale synthétique		17.00 \$/kg/m <sup>3</sup>
Frais de lavage pour béton coloré	100.00 \$/voy.	
Manutention d'automne 1 <sup>er</sup> octobre au 31 octobre	3.00 \$/m <sup>3</sup>	
Manutention d'hiver 1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre	10.00 \$/m <sup>3</sup>	
1 <sup>er</sup> janvier au 15 avril	14.00 \$/m <sup>3</sup>	
Chevauchement dégel et manutention d'hiver	21.00 \$/m <sup>3</sup>	
Livraison en période de dégel (durée déterminée par le MTQ)	12.00 \$/m <sup>3</sup>	
Frais de conformité environnementale, de gestion des retours de béton et de redevance municipale (loi 82)	5.00 \$/m <sup>3</sup>	
Retardant	4.75 \$/h/m <sup>3</sup>	
Superplastifiant (de 80 à 150 mm)	9.50 \$/m <sup>3</sup>	
Voyage incomplet : 1 m <sup>3</sup> à 2 m <sup>3</sup> inclusivement	200.00 \$/voy.	
Voyage incomplet : 2.5 m <sup>3</sup> à 3,5 m <sup>3</sup> inclusivement	150.00 \$/voy.	
Voyage incomplet : 4 m <sup>3</sup> à 4,5 m <sup>3</sup> inclusivement	100.00 \$/voy.	
Indexation du coût de carburant (sujet à changement selon sa variation)	4.50 \$/m <sup>3</sup>	
Béton refroidi à la glace pour température inférieure à 30 °C au chantier (préavis de 72 heures ouvrables pour approvisionnement de glace)	À déterminer	
Frais de retour de béton pour 5m <sup>3</sup> et plus par bétonnière	50.00 \$/m <sup>3</sup>	
Frais de livraison pour Montréal	150.00 \$/commande	



# CONDITIONS DE VENTE

Baillargeon Division Matériaux inc.



## MÉLANGES BITUMINEUX

Nos mélanges bitumineux sont fabriqués en fonction des exigences du Ministère des Transports du Québec en conformité avec la norme 4202 du laboratoire des chaussées et certifiés par la norme ISO 9001 : 2015.

## MÉLANGES DE BÉTON

Notre béton est fabriqué en conformité avec les spécifications publiées par CSA A23.1/A23.2 dernière édition. Nos produits sont aussi certifiés Qualibéton et rencontrent toutes les exigences du protocole de certification NQ 2621-905 du BNQ. Les additifs, fibres, superplastifiant, etc., doivent être fournis et incorporés par l'usine de P. Baillargeon Ltée.

Si les proportions sont spécifiées par le client ou son représentant, ou si des adjuvants ou de l'eau sont ajoutés sur le chantier, notre compagnie ne garantit pas la résistance ni la durabilité du produit. L'interprétation des plans et devis est la responsabilité du client ou de son représentant. Si les plans et devis spécifient du béton autre que le béton régulier, les frais additionnels seront facturés au client.

Conformément à la norme CSA A23.1, le béton devra être déchargé dans un délai maximum de 2 heures suivant sa fabrication. Passé ce délai de 2 heures, Baillargeon Division Matériaux inc. décline toute responsabilité concernant la variation de la qualité du béton.

Classification : S.I.M.D.U.T. Catégorie E : matières corrosives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la fiche signalétique.

## QUANTITÉS LIVRÉES

Les quantités mentionnées sur le billet de livraison seront considérées comme les quantités livrées. Néanmoins, toute différence signalée au moment de la livraison sera étudiée.

## RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Baillargeon Division Matériaux inc. est limitée à fournir un produit conforme, F.A.B. usines ou carrières où à la sortie de la bétonnière. Baillargeon Division Matériaux inc. garantit que les produits vendus en vertu des présentes sont conformes aux spécifications fournies par le client ou son représentant, lequel déclare être familier avec lesdits produits quant à leur nature et leur usage. En cas de défectuosité ou de non-conformité des produits qui ne découle pas d'un mauvais usage ou de leur mise en place, la responsabilité de Baillargeon Division Matériaux inc. est limitée aux prix des matériaux reçus et payés.

Baillargeon Division Matériaux inc. décline donc toute responsabilité en ce qui concerne des dommages, autres que la valeur de produits déclarés non conformes ou défectueux, que pourrait réclamer le client, lequel renonce, par les présentes, à tous recours à ce sujet.

## AVIS DE LIVRAISON/CANCELLATION DE COMMANDE

Notre compagnie ne garantira la livraison que sur un préavis de 48 heures minimum. En cas de mauvais temps, le client est responsable d'annuler les commandes au moins 4 heures avant la livraison.

Toute cancellation de commande entre 17h00 et 6h00 le matin de la commande, ou moins de 4h avant la commande durant la journée, entraînera des frais de 30.00 \$/m<sup>3</sup> prévus ou un minimum de 200 \$

## CONDITIONS DE LIVRAISON

Le client s'engage à fournir des voies d'accès et des points de déchargement convenables durant toute la livraison. Si, à notre avis, cette condition n'est pas remplie, nous nous réservons le droit d'annuler ou d'arrêter la livraison. Le client doit fournir un endroit sur le site pour le nettoyage des dalles de la bétonnière. Le client sera responsable des amendes dans le cas où les chemins publics sont salis par nos camions à cause de l'état du chantier.

Nos camions ne s'engagent sur les trottoirs, entrées et propriétés privées que sur les instructions du client et à ses risques. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les dommages causés dans ces cas.

Concernant la livraison de béton, le déchargement au chantier devra se faire sur une période maximale d'une (1) heure, toute période additionnelle à ce délai sera facturée au client au taux de 37.50 \$ pour chaque 15 minutes additionnelles.

## TAXES

Les prix mentionnés sur la liste excluent les taxes fédérale et provinciale, lesquelles sont facturées en surplus aux taux en vigueur.

Toutes augmentations de taxe de vente ou nouvelles taxes de vente imposées par les gouvernements fédéral, provincial ou les municipalités seront facturées au client.

## AUTRES CONDITIONS

Toute commande doit être préalablement approuvée par notre département de crédit. Le contenu d'une commande ne peut avoir pour effet de modifier les escomptes, conditions et engagements prévus à la demande d'ouverture ou de renouvellement de crédit sauf si cette modification est spécifiée dans un document spécifiquement émis à cette fin par Baillargeon Division Matériaux inc. à l'endroit du client (telles une offre de prix, soumission ou autres).

Nous nous réservons le droit d'interrompre la livraison de matériaux en cas de non-paiement.

## CAS DE FORCE MAJEURE

Notre compagnie n'est pas responsable des délais de livraison causés par un manque de facilité de transport ou par des grèves, accidents ou autres causes hors de notre contrôle, etc.

[baillargeon-materiaux.com](http://baillargeon-materiaux.com)